



Fin des Inscriptions 24 JUIN 2024

Fin Réception échantillons 26 JUIN 2024

EDITION 15 – SESSION PRIMA – SESSION AUGUSTO



Femmes et Spiritueux du Monde™

**Spiritueux du Monde exclusivement
dégustés par les Femmes Expertes Internationales
29 JUIN 2024
EDITION 15 - MONACO**

SPIRITUEUX DU MONDE...INFUSION, MACÉRATION, DISTILLATION...

QUINTESSANCE DES GOÛTS ET DES SAVEURS

LE RENDEZ-VOUS DES RÉFÉRENCES INTERNATIONALES DES SPIRITUEUX DU MONDE

Spiritueux du Monde uniquement dégustés par des femmes internationales expertes dans le monde de la distillation, l'œnologie, de la viticulture, de la mixologie, de la gastronomie, de l'œnotourisme, spiritophile avertie, des médias et du business.

VOS AVANTAGES? UNE MARTECH GRATUITE!

RÉCOMPENSES

MÉDAILLES DIAMANT - OR - ARGENT

- POINTS SUR 100
- "GRAND PRIX" & TROPHÉES
- DIPLÔMES DE CONCOURS ET PACKAGING
- GRAND CONCOURS PACKAGING (RÉSERVÉ AUX SPIRITUEUX PRIMÉS PAR RESPECT POUR LE CONSOMMATEUR)
- PARTENAIRES DE DIFFUSION EN LIGNE DE VIN



PROMOTION & SEO- KOL

ACCORDEURS DE GOÛTS ET DE SAVEURS
WWW.LECARREDESCHEFS.COM

OENOTOURISME
WWW.WINETOURISM.BEST

MARCHÉS ASIE & PACIFIQUE
WWW.PUTAOJIU.FR

ART-CULTURE & MILLÉSIMES
WWW.ARTMILLESIMES.COM

OPEN GRAND PUBLIC
WWW.OPENTASTINGWINES.COM

INTERNATIONAL COMMUNICATION & DIFFUSION

- plus de 5 000 médias
- plus de 6 000 restaurants
- plus 10 000 importateurs et distributeurs

Réseaux Sociaux

Facebook, Twitter, Instagram, Youtube, Wechat, Tiktok



NOS PARTENAIRES



Si vous avez des questions, appelez le 06 98 37 72 72
ou envoyez un courriel à 2024@wbsfic.com.

De plus amples informations sont disponibles sur www.femmesetspiritueuxdumonde.com

COMMENT INSCRIRE UNE BOISSON SPIRITUEUSE ?

ATTENTION :

L'adresse d'envoi du dossier d'inscription est différente de l'adresse des échantillons..

1. ENVOI DOSSIER INSCRIPTION

AVANT LE 24 JUIN 2024

- une fiche d'inscription pour chaque boisson spiritueuse présentée (à photocopier si nécessaire) signature et cachet,

- le paiement des frais d'inscription (voir formulaire d'inscription)
- un visuel du produit présenté



Par Courrier

WBSFIC/FSM 2024

29 rue des templiers
83170 BRIGNOLES

Par Fax

+33(0)9 57 17 98 05

Par email

2024@wbsfic.com

2. RÉCEPTION DES ÉCHANTILLONS

AVANT LE 26 JUIN 2024

- 4 bouteilles par échantillon présenté de 75 cl ou équivalent litre
- facture pro forma avec la mention:

"échantillons sans valeur commerciale"

- prévenir l'agence CMDT de votre envoi :

par fax : + 33 (0)4 94 10 81 38

ou par e-mail : commercial@cmdt.fr



à l'attention de Monsieur Axel AYELA

Agence CMDT

Zone portuaire de Brégaillon - N°8

83500 LA SEYNE SUR MER

Tél : +33(0)4 94 10 81 36 - Fax : +33(0)4 94 10 81 38

MONTANT DES DROITS D'INSCRIPTION

MONTANT PAR ÉCHANTILLON

DISCOUNT DROIT INSCRIPTION ->> VIP*****

1 échantillon: 380 €HT

2 échantillons: 330 €HT chacun

3 échantillons et plus : 280€HT chacun

DROIT INSCRIPTION MONTANT HT EN EUROS""

1 échantillon: 390 €HT

2 échantillons 340 €HT chacun

3 échantillons et plus: 290€ HT chacun

MONTANT DES DROITS DE PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais de banque doivent être pris en charge par l'expéditeur.

Pas de TVA

▪ par virement bancaire à l'ordre de:

Wine, Beer & Spirits Flagship International Competition - WBSFIC Ltd

WBSFIC Ltd/FSM PRIMA 2024

IBAN: EE52 7777 0000 6329 3722

Lieu du compte: Estonie

SWIFT code: LHV BEE22

www.femmesetspiritueuxdumonde.com

CLASSIFICATION DES CATEGORIES DE BOISSONS SPIRITUEUSES ADMISES A CONCOURIR

CATEGORIE A > ABSINTHE

- A1 EUROPE
- A2 HORS EUROPE

CATEGORIE B > ANISES

• B1 ANISES EUROPE

- B11 ANIS DISTILLE
- B12 ANIS
- B13 PASTIS : PRECISER
- B14 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
- B15 AUTRES : PRECISER

• B2 ANISES HORS EUROPE

- B21 ANIS DISTILLE
- B22 ANIS
- B23 PASTIS : PRECISER
- B24 BOISSONS SPIRITUEUSES A L'ANIS
- B25 AUTRES : PRECISER

CATEGORIE C > EAUX DE VIE A BASE DE CEREALES, DE POMME DE TERRE, DE TOPINAMBOUR

• C1 WHISKY OU WHISKEY EUROPE

- C11 SCOTCH (ECOSSE)
- C111 BLENDED SCOTCH
- C112 ISLAY SINGLE MALT
- C113 SPEYSIDE
- C114 HIGHLAND
- C115 LOWLAND
- C116 CORN
- C12 WHISKY PAYS DE GALL (UK)
- C13 WHISKEY IRLAND (IE)
- C14 WHISKY FRANÇAIS (FR)
- C15 WHISKY ESPAGNOL (ES)
- C16 AUTRES PRECISER

• C2 WHISKY OU WHISKEY HORS EUROPE

- C21 WHISKEY AMERICAIN (U.S.)
- C211 BOURBON
- C212 TENNESSEE WHISKEY
- C213 RYE WHISKEY
- C22 WHISKEY CANADIEN (CANADA (RYE WHISKY))
- C23 WHISKEY AUSTRALIEN (AUSTRALIE)
- C24 WHISKEY JAPON (JAPON)
- C25 AUTRES, PRÉCISER

• C3 VODKA EUROPE

- C31 NATURELLE
- C32 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...)PRÉCISER
- C33 AUTRES, PRÉCISER

• C4 VODKA HORS EUROPE

- C41 NATURELLE
- C42 AROMATISEE (HERBES, FRUITS, EPICES...) PRÉCISER

C43 AUTRES, PRÉCISER

• C5 GENIÈVRE, GIN EUROPE

- C51 GIN
- C52 GIN DISTILLÉ
- C53 LONDON GIN
- C54 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX BAIES DE GENEVRIER
- C55 AUTRES, PRÉCISER

• C6 GENIÈVRE, GIN HORS EUROPE

- C61 GIN
- C62 GIN DISTILLÉ
- C63 LONDON GIN
- C64 BOISSONS SPIRITUEUSES AROMATISEES AUX BAIES DE GENEVRIER
- C65 AUTRES

• C7 EAU DE VIE DE POMME DE TERRE

- C71 EUROPE
- C72 HORS EUROPE

• C8 EAU DE VIE DE TOPINAMBOUR

- C81 EUROPE
- C82 HORS EUROPE

• C9 AUTRES EAUX DE VIE DE CEREALES, PRECISER

C91 EUROPE

C92 HORS EUROPE

- C10 KORN
- C11 SHOCHU
- C12 BAIJU
- C13 SOJU

CATEGORIE D > A BASE DE RAISIN OU DE RESIDUS DE LA VINIFICATION

D1 EUROPE : EAUX DE VIE DE VIN, BRANDY OU WEINBRAND, EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC, EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

- D11 COGNAC
- D111 COGNAC : 3 ETOILES, VS...
- D112 COGNAC : SUPERIEUR
- D113 COGNAC : VO, VSOP, RESERVE, VIEUX
- D114 COGNAC : VVSOP, GRANDE RESERVE
- D115 COGNAC : EXTRA, NAPOLEON, XO, GRANDE RESERVE,
- D116 MILLESIME
- D117 HORS D'AGE
- D12 ARMAGNAC
- D121 ARMAGNAC : 3 ETOILES
- D122 ARMAGNAC VO , VSOP,
- D123 ARMAGNAC : EXTRA, XO, NAPOLEON, VIEILLE RESERVE
- D124 MILLESIME
- D125 HORS D'AGE
- D13 BRANDY OU WEINBRAND, PRECISER
- D14 EAU DE VIE DE MARC DE RAISIN OU MARC (Marc, Grappa, Aguardente, ...),
PRECISER
- D15 EAU DE VIE RAISIN SEC OU RAISIN BRANDY.

D2 HORS EUROPE

- D21 BRANDY
- D211 AMERICAIN
- D212 SUD AFRICAIN
- D213 AUTRES, PRECISER
- D22 PISCO
- D211 CHILIEN, PRECISER
- D212 PERUVIEN, PRECISER

CATEGORIE E > A BASE DE SUCRE DE CANNE DE MELASSE

• E1 RHUM TRADITIONNEL

- E11 BLANC
- E12 AMBRE
- E13 VIEUX
- E131 VO
- E132 VSOP
- E133 XO
- E2 RHUM INDUSTRIEL, PRECISER
- E3 CACHACA, PRECISER
- E4 BOISSONS SPIRITUEUSES, PRECISER

CATEGORIE F > EAU DE VIE A BASE DE FRUIT OU DE BAIES, DE MARC DE FRUIT, PRECISER

• F1 EUROPE

- F11 EAU-DE-VIE DE CIDRE (CALVADOS, LAMBIG, APFELWEIN...)
- F12 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,...)
- F13 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES FRUITS,
- F14 EAU DE MARC DE FRUIT

• F2 HORS EUROPE

- F21 EAU-DE-VIE DE CIDRE (CALVADOS, LAMBIG, APFELWEIN...)
- F22 EAU-DE-VIE DE POIRE (PEAR BRANDY, PALINKA,...)
- F23 EAU-DE-VIE DE FRUIT, DE BAIE ET AUTRES FRUITS
- F24 EAU DE MARC DE FRUIT

CATEGORIE G > A BASE D'AGAVE

- G1 TEUILA, PRECISER
- G2 MEZCAL, PRECISER

CATEGORIE H > AUTRES EAUX DE VIE

• H1 EUROPE

- H11 EAU DE VIE DE BIÈRE OU BIERBRAND
- H12 EAU DE VIE DE MIEL

• H2 HORS EUROPE

- H21 EAU DE VIE DE BIÈRE OU BIERBRAND
- H22 EAU DE VIE DE MIEL

CATEGORIE I > AUTRES BOISSONS SPIRITUEUSES

- I1 GEIST
- I2 AUAVIT
- I3 GENTIANE
- I4 CARVI
- I5 GOUT AMER OU BITTER

CATEGORIE J > LIQUEURS ET CREMES A BASE DE FRUITS, FRUITS SECS, PLANTES, ŒUFS , BASE D'ŒUFS OU ADVOKAT, EPICES, MIEL ... PRECISER

J1 EUROPE

J2 HORS EUROPE

CATEGORIE K > AUTRES BOISSONS CONTENANT DE L'ALCOOL

- K1 VERMOUTHS
- K11 EUROPE, Préciser
- K12 HORS EUROPE, Préciser
- K2 SAKE
- K3 AUTRE PRECISEZ

Règlement Concours

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International TM / Women and Spirits of The World International Competition TM est organisé à **MONACO** par l'Association Inter Concours du Monde - **29 RUE DES TEMPLIERS- 83170 BRIGNOLES (France)**.

Article 1 : OBJET DU CONCOURS

Ce concours international s'adresse aux boissons spiritueuses avec indication géographique provenant de tous pays et de toutes régions de production qui seront dégustées exclusivement par les femmes.

Les objectifs de ce concours international :

• Valoriser les qualités fondamentales des boissons spiritueuses et de récompenser celles qui auront atteint les niveaux organoleptiques
se rapprochant du summum organoleptique de leur dénomination, appellation ou de leur origine.

• Mettre en lumière la féminisation du monde des boissons spiritueuses au niveau international ainsi que le rôle des femmes et les métiers qui y sont exercés à travers les différents collèges de nos dégustatrices internationales.

Les distinctions remises lors de ce concours international à travers les boissons spiritueuses primées participent :

• à l'obtention pour les compétiteurs d'une évaluation représentative de leurs produits
• à l'encouragement de la mise en marché d'un produit de qualité tant au niveau du produit que de sa présentation
• à promouvoir la qualité, la diversité et l'excellence des boissons spiritueuses d'une dénomination, une appellation ou d'une origine et à l'expansion de la culture des boissons spiritueuses au niveau international.
• à renforcer l'identité et la perception technique des boissons spiritueuses auprès du grand public spiritophile au niveau international
• à apporter une réponse aux 80% du grand public spiritophile et des Millennials en attente d'un message sur les boissons spiritueuses en leur offrant des références internationales.

L'Association Inter Concours du Monde organise Femmes et Spiritueux du Monde Concours International TM / Women and Spirits of The World International Competition TM dans le respect du règlement ci-après énoncé.

Article 2 : LES COMPETITEURS

Sont admis à participer :

Les vignerons récoltants ou distillateurs,
Les vignerons récoltants coopérateur ou coopérateurs distillateurs,
les coopératives vinicoles ou de distilleries,
les unions de coopératives vinicoles ou de distilleries,
Les distillateurs
Les industriels
les groupements de producteurs
les groupements de distillateurs
les négociants éleveurs,
les producteurs négociants,
les importateurs,
les distributeurs.

Article 3 : DISPONIBILITE DES BOISSONS SPIRITUEUSES

Les conditions de participation à Femmes et Spiritueux du Monde Concours International TM / Women and Spirits of the World International Competition TM sont les suivantes :

Les boissons spiritueuses doivent obligatoirement être mise en bouteille et être prête à la commercialisation.

Leurs étiquettes de commercialisation doivent être conformes :

• à la réglementation communautaire pour les états membres de l'U.E.
• à la réglementation en vigueur dans le pays d'élaboration et aux dispositions d'importation pour les pays tiers.
La boisson spiritueuse qui concourt doit être disponible dans une quantité d'au moins 1080 litres. Toutefois lorsque la production est particulièrement faible pour certaines catégories de boisson spiritueuse, le lot pourra être inférieur à 1080 litres mais toujours supérieur à 108 litres.

Article 4 : PRESENTATION DES ECHANTILLONS

Pour participer, les boissons spiritueuses doivent provenir d'un lot homogène. Ce lot doit être disponible et détenu en vue de la consommation.

Chaque échantillon doit être présenté dans les conditions suivantes :

Quatre bouteilles de 0.5l à 1.5l environ par échantillon.

Les bouteilles doivent être habillées avec leur étiquetage de commercialisation.

Article 5 : ENVOI DES ECHANTILLONS

Chaque échantillon doit parvenir au lieu indiqué avant la date mentionnée sur la fiche d'inscription.

L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit d'éliminer les échantillons parvenant après la date de clôture de réception des échantillons indiquée sur la fiche d'inscription. L'expédition est faite aux frais du concurrent et à ses risques et périls. Tout échantillon envoyé en port dû sera refusé. Aucun échantillon refusé ne sera pas retourné. Les échantillons deviennent la propriété de Inter Concours du Monde..

Article 6 : REGLES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

Sont obligatoires pour l'enregistrement au concours :

- La fiche d'inscription,

- le règlement des droits d'inscription.

L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI réceptionne les échantillons, les droits d'inscription et élimine ceux qui ne sont pas conformes au présent règlement.

A. FICHE D'INSCRIPTION

Une fiche d'inscription doit être complétée pour chaque échantillon et renvoyée à l'adresse avant la date indiquée sur celle-ci, accompagnée du paiement des droits d'inscription. L'Association Inter Concours du Monde /FSMCI se réserve le droit de refuser l'inscription parvenant après la date de clôture d'inscription. Toute fiche non accompagnée du paiement des droits d'inscription sera refusée.

B. LE REGLEMENT

Le règlement se fait par virement bancaire. Le prix de participation s'entend HT et par échantillon.

Les frais de banque ne sont pas pris en charge par L'Association Inter Concours du Monde / FSMCI.

En aucun cas, le droit d'inscription ne pourra faire l'objet d'un remboursement, quels que soient les motifs d'annulation d'une inscription.

rArticle 7 : REGLES D'ORGANISATION DU CONCOURS

A son arrivée, l'échantillon est identifié par une étiquette apposée sur la bouteille indiquant le nom du concours, l'année, le numéro d'enregistrement (Producteur - N° arrivée d'échantillon). La mise sous anonymat se fait par la mise en sac de l'échantillon afin d'être présenté aux dégustatrices. Le sac contenant l'échantillon est de couleur noire et bouffant. Les échantillons seront proposés à la dégustation des jurys de façon anonyme. L'échantillon est présenté sans capsule de surbouchage, sur le sac contenant l'échantillon est indiqué sur une étiquette, le numéro d'anonymat (jury, série et d'ordre). Les échantillons seront regroupés selon leur catégorie et seront dégustés en série et/ou mini-série dans la série. Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer une catégorie qui ne contiendrait pas un nombre suffisant d'échantillons (3 échantillons minimum de 3 concurrents différents). Dans une catégorie, si le nombre de concurrents est inférieur à trois au moment des inscriptions, la catégorie peut être soit supprimée soit regroupée sur décision de l'organisateur. Les échantillons concernés peuvent également être réinscrits dans une catégorie générique.

Chaque boisson spiritueuse est dégustée et notée individuellement et non comparativement. Le barème de notation adopté est un système sur 100 points selon la fiche de dégustation O.I.V./UIOE.

La Commission Scientifique et Technique de Inter Concours du Monde désigne les membres féminins de chaque jury. Chaque jury comprend 5 jurés féminins, 3 jurées étrangères et 2 jurés françaises ou 3 jurées françaises et 2 jurées étrangères, reconnues pour leurs compétences issues de chacun des collèges suivants:

- collège 1 présidentes de jurys,
- collège 2 production et assimilés,

- collège 3 diffusion - commercialisation, sommelier, gastronomie, tourisme

- collège 4 formation - informations - media - communication - relations publiques,

- collège 5 Découverte spiritophile avertie

Le nombre total de jurés femmes internationales est fixé en fonction du nombre d'échantillons présentés.

Une jurée ne peut juger ses produits spiritueux. Inter Concours du Monde désigne pour chaque jury, une présidente et une secrétaire. Inter Concours du Monde assure le bon déroulement du concours international Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of the World International Competition™ par la préparation des échantillons, l'organisation et la réalisation de la dégustation. Elle assure, grâce à une fiche de jugement adéquate, le contrôle, l'exploitation et la publication des résultats.

Article 8 : DISTINCTIONS

Le nombre de distinctions attribuées pour l'ensemble du concours Femmes et Spiritueux du Monde Concours International™ / Women and Spirits of the World International Competition™ est celui des boissons spiritueuses ayant atteint 75 points sur 100.

Ces distinctions seront décernées, selon l'appréciation du jury aux Spiritueux qui répondent aux classes de qualités organoleptiques à savoir :

- La vue

- L'odorat

- Le goût

Ainsi que les facteurs qui correspondent à l'harmonie générale, aux caractéristiques et à la typicité de la boisson spiritueuse dégustée et jugée.

Inter Concours du Monde définit les récompenses qui sont :

- Nova de Diamant, note globale > à 91 points sur 100 points,

- Nova d'Or, note globale de 80 points à 90 points sur 100 points,

- Nova d'Argent, note globale comprise entre 75 et 79 points sur 100 points.

Chaque lauréat sera avisé ultérieurement des résultats par courrier ou par courriel. Inter Concours du Monde délivre aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, l'identité de la boisson spiritueuse, le volume déclaré, la catégorie, la note obtenue, ainsi que le nom et l'adresse du détenteur, le nom du concours.

Des médailles adhésives représentatives des distinctions attribuées pourront être appliquées sur la bouteille ou le contenant et seront disponibles uniquement auprès de Inter Concours du Monde pour les boissons spiritueuses primées, en fonction du volume déclaré sur la fiche d'inscription. Aucune communication n'est faite au grand public et aux professionnels pour les boissons spiritueuses ayant obtenus moins de 75 points sur 100.

Les boissons spiritueuses ayant obtenu une note supérieure ou égale à 91/100 peuvent en outre prétendre à une médaille adhésive précisant la note obtenue : 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

Toute autre mention ou représentation de la récompense obtenue est interdite.

A l'issue du palmarès, les boissons spiritueuses primées uniquement, en fonction de leur note, peuvent être distingués par des mentions particulières, GRAND PRIX et/ou Trophée.

Ci-après le barème des mentions particulières en onction des notes obtenues pour les boissons spiritueuses primés.

🏆 GRAND PRIX, boisson spiritueuse ayant obtenu la haute note de l'ensemble du concours.

🥇 Trophée Diamant Inoubliable, boisson spiritueuse primé ayant obtenu de 96 points à 100 points

🥈 Trophée Diamant Mémorable, boisson spiritueuse primé ayant obtenu de 91 points à 95 points

🥉 Trophée Or Admirable, boisson spiritueuse primé ayant obtenu de 80 à 90 points

🏆 Trophée Argent Remarquable, boisson spiritueuse primé ayant obtenu de 75 à 79 points

Ces mentions particulières ne pourront pas figurer sur l'étiquette.

Les boissons spiritueuses primées pourront bénéficier cependant d'une communication spécifique en fonction de leur mention particulière (médias, presse, internet, sites spécialisés, etc....).

Aucune mention particulière ne pourra être attribuée si la boisson spiritueuse ne fait pas partie du palmarès.

Inter Concours du Monde se réserve le droit exclusif de contrôler l'utilisation à titre commercial des récompenses.

Toute utilisation non autorisée et la reproduction du logo, des distinctions et prix sont strictement interdites et passible de poursuites judiciaires.

Les résultats du concours international seront diffusés au grand public, dans la mesure du possible, par tout moyen de communication.

Article 9 : CONTRÔLES

Inter Concours du Monde se réserve le droit d'annuler toute inscription incomplète ou erronée et d'éliminer tout échantillon non conforme au règlement. Inter Concours du Monde est seule compétente pour régler d'éventuels litiges. Inter Concours du Monde se réserve le droit de faire procéder, par un laboratoire d'analyses œnologiques agréé, à un contrôle analytique des échantillons primés et d'y donner la suite qui lui semble nécessaire. Inter Concours du Monde se réserve le droit de limiter le nombre d'échantillons en fonction de l'ordre d'arrivée des fiches d'inscription.

Article 10 : OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS AU CONCOURS

Elles comportent de fait le respect et l'acceptation du présent règlement. Les frais de participation ne seront pas remboursés : si les spiritueux ne sont pas primés, si les échantillons et les documents relatifs à l'inscription et au règlement des frais de participation arrivent après la date limite d'envoi des échantillons ou après la date limite d'inscription.

Article 11 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Langue officielle : Français

Documents disponibles en : Français, Anglais, Espagnol, Italien, Allemand, Portugais, Chinois, Russe.

Si un événement indépendant de la volonté de Inter Concours du Monde devait empêcher le bon déroulement du concours, Inter Concours du Monde ne pourrait en aucun cas être tenue pour responsable. Inter Concours du Monde se réserve le droit d'annuler le concours, de le délocaliser, d'en modifier la date initialement prévue, de l'écourter, de le prolonger, d'en modifier les conditions ou le déroulement en cas de force majeure (épidémie, pandémie, incendie, catastrophe naturelle, grève, acte terroriste, etc.), d'événement indépendant de sa responsabilité ou de nécessité justifiée. Sa responsabilité ne saurait être demandée par le participant. Inter Concours du Monde ne peut pas, par ailleurs, être tenue pour responsable en cas de vol, perte, retard ou avarie dans l'acheminement des échantillons. Concours International suivant les méthodes recommandées par la Norme des concours internationaux des vins et boissons spiritueuses d'origine viti-vinicole (Résolution OIV/concours 332a/2009).

Le règlement du concours international, est soit consultable par toute personne intéressée sur le site internet du concours international ou soit transmis à sa demande sous forme électronique. Ce règlement peut être modifié chaque année 1 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Ce règlement peut être modifié chaque année 1 mois au plus tard avant le déroulement du concours et avant les inscriptions des participants.

Contact : Association Inter Concours du Monde - FSMCI

Envoi dossier ICM /FSM2024 - AUGUSTO
29 rue des Templiers -83170 Brignoles - France
Tél.:+33(0)6 98 37 72 72
Fax: +33(0)9 72 35 39 20

EEmail:2024@wbsfic.com

Site officiel : www.femmesetspiritueuxdumonde.com

FICHE D'INSCRIPTION - SESSION AUGUSTO

(Une fiche d'inscription par échantillon présenté)

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International Women and Spirits of the World International Competition MONACO



IDENTIFICATION DU COMPETITEUR

RAISON SOCIALE ou NOM DE LA SOCIETE OU NOM DE LA DISTILLERIE :

.....

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE.....

Code Postal : Ville : Région/Etat :

Pays : TEL : FAX :

E MAIL : SITE WEB :

Souhaitez-vous une facture ? oui non N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE :

STATUT (cochez la case correspondante)

vigneron récoltant ou distillateur vigneron récoltant coopérateurs ou distillateur union de coopératives viticoles ou distilleries

coopérative viticole ou distillerie groupement de producteurs ou distillateurs négociant éleveur producteur négociant

groupement de distillateurs importateur distributeur industriel distillateur

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

CLASSIFICATION DES CATEGORIES ADMISES A CONCOURIR (A COMPLETER)

A..... B..... C..... D..... E..... F..... G..... H..... I..... J..... K.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L'ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Distillerie, Domaine, Château...):

.....

PAYS DE PRODUCTION : REGION DE PRODUCTION :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION..... CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C.)

DEGRE ALCOOL EN % VOL : SUCRES RÉSIDUELS :

MILLESIME : Couleur : rouge rosé blanc ambré Autre, précisez

N° DE LOT : CONTACT BOIS : oui non Démarches agro écologiques, précisez :

VOLUME TOTAL CONCERNE : litres NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE :

25cl 37,5cl 50cl 70 cl

75 cl 150cl..... Autre cl., précisez.....

Prix de vente moyen public HT en euros :

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles.

Le compétiteur certifie que le produit présenté est exempt d'additifs illégaux et conforme à la législation internationale et à la législation européenne concernant les boissons spiritueuses.

Date

Cachet & signature

FICHE D'INSCRIPTION - SESSION AUGUSTO

(Une fiche d'inscription par échantillon présenté)

Femmes et Spiritueux du Monde Concours International Women and Spirits of the World International Competition MONACO



IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

CLASSIFICATION DES CATEGORIES ADMISES A CONCOURIR (A COMPLETER)

A..... B..... C..... D..... E..... F..... G..... H..... I..... J..... K.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L'ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Distillerie, Domaine, Château...):

PAYS DE PRODUCTION : REGION DE PRODUCTION :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION..... CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C.)

DEGRE ALCOOL EN % VOL. : SUCRES RÉSIDUELS :

MILLESIME : Couleur : rouge rosé blanc ambré Autre, précisez

N° DE LOT : CONTACT BOIS : oui non Démarches agro écologiques, précisez :

VOLUME TOTAL CONCERNE : litres NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE :

25cl 37,5cl 50cl 70 cl

75 cl 150cl..... Autre cl, précisez.....

Prix de vente moyen public HT en euros :

IDENTIFICATION DE L'ECHANTILLON

CLASSIFICATION DES CATEGORIES ADMISES A CONCOURIR (A COMPLETER)

A..... B..... C..... D..... E..... F..... G..... H..... I..... J..... K.....

DESIGNATION COMPLETE CONFORME A L'ETIQUETTE DE COMMERCIALISATION (Ex : Dénomination de vente, Marque Commerciale, Distillerie, Domaine, Château...):

PAYS DE PRODUCTION : REGION DE PRODUCTION :

SOUS REGION OFFICIELLE DE PRODUCTION..... CLASSIFICATION OFFICIELLE (Ex : A.O.C.)

DEGRE ALCOOL EN % VOL. : SUCRES RÉSIDUELS :

MILLESIME : Couleur : rouge rosé blanc ambré Autre, précisez

N° DE LOT : CONTACT BOIS : oui non Démarches agro écologiques, précisez :

VOLUME TOTAL CONCERNE : litres NOMBRE DE BOUTEILLES A LA VENTE :

25cl 37,5cl 50cl 70 cl

75 cl 150cl..... Autre cl, précisez.....

Prix de vente moyen public HT en euros :

Le compétiteur reconnaît avoir pris connaissance du règlement du concours et l'accepte dans toutes ses parties. Le compétiteur certifie que le lot inscrit est en bouteilles.

Le compétiteur certifie que le produit présenté est exempt d'additifs illégaux et conforme à la législation internationale et à la législation européenne concernant les boissons spiritueuses.

Date

Cachet & signature